



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 10234

Texte de la question

M Hubert Falco attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur la formation des personnels de cafe. Il apparait opportun de creer un CAP de garcon serveur qui permettrait de repondre a un besoin de formation specifique des personnels de cafe. En effet, la terrasse du cafe est bien souvent pour les visiteurs etrangers un des premiers lieux de contact avec une ville et sa population. Aussi des personnels mieux formes et prepares ajouteraients a la qualite du sejour des touristes : tenue, politesse, connaissance technique des vins et des alcools, et pratique des langues etrangeres constituent autant d'elements qui justifieraient la creation de ce CAP En consequence, il lui demande de bien vouloir envisager de creer cet enseignement specifique qui s'inscrit dans une politique de developpement qualitatif de notre industrie touristique.

Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10234

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 934